

titre question de code de la route (oui oui aussi :D)

Par **LacunA**, le **16/10/2005 à 20:56**

bonjour,

lorsqu'on se fait verbaliser pour un stationnement, le PV n'est valable que si tout y est bien indiqué : immatriculation, marque, modèle du véhicule etc
j'voudrai savoir quel est le texte qui régit cette disposition?! impossible de le trouver !!!